

**Etats financiers annuels de SICAV****UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV**

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **ECC MAZARS** représenté par

**M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.**

**BILAN**  
**UBCI UNIVERS ACTION SICAV**  
**Arrêté au 31/12/2012 en (DT)**

<b><u>ACTIFS</u></b>		<b>Note</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>1 554 337,337</b>	<b>2 408 418,945</b>
a-	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 554 337,337	2 408 418,945
b-	Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>413 064,971</b>	<b>624 679,486</b>
a-	Placements monétaires		345 690,874	344 905,329
b-	Disponibilités		67 374,097	279 774,157
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	<b>0,000</b>	<b>0,003</b>
	Créances d'exploitations		0,000	0,003
<b><u>TOTAL ACTIF</u></b>			<b><u>1 967 402,308</u></b>	<b><u>3 033 098,434</u></b>
<b><u>PASSIF</u></b>			<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.4</b>	7 449,797	10 587,591
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	18 713,883	21 878,732
<b><u>TOTAL PASSIF</u></b>			<b><u>26 163,680</u></b>	<b><u>32 466,323</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.6</b>	<b>1 946 514,996</b>	<b>2 991 131,908</b>
	Capital en nominal		<u>1 938 800,000</u>	<u>2 861 900,000</u>
	Capital en début de période		2 861 900,000	3 118 900,000
	Emission en nominal		1 000,000	2 034 600,000
	Rachat en nominal		-924 100,000	-2 291 600,000
	Sommes non distribuables		<u>7 714,996</u>	<u>129 231,908</u>
	Sommes non distribuables exercices antérieurs		129 231,908	332 485,958
	Sommes non distribuables exercice en cours		-121 516,912	-203 254,050
CP 2	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>3.7</b>	<b><u>-5 276,368</u></b>	<b><u>9 500,203</u></b>
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		18,503	12,225
	Sommes distribuables de l'exercice		-5 294,871	9 487,978
<b>ACTIF NET</b>			<b>1 941 238,628</b>	<b>3 000 632,111</b>
<b><u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u></b>			<b><u>1 967 402,308</u></b>	<b><u>3 033 098,434</u></b>

**ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE**  
**UBCI UNIVERS ACTION SICAV**  
 Arrêté le 31/12/2012 en (DT)

	Note	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
<b>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</b>			
a- Dividendes	3.1	41 459,470	64 923,475
<b>PR 2 Revenus des placements monétaires</b>	3.2	11 448,595	12 468,374
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>52 908,065</b>	<b>77 391,849</b>
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	3.8	-34 347,418	-42 014,633
- Revenu net des placements		<b>18 560,647</b>	<b>35 377,216</b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	3.9	-25 908,719	-25 796,687
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-7 348,072</b>	<b>9 580,529</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		2 053,201	-92,551
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>-5 294,871</b>	<b>9 487,978</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-2 053,201</b>	<b>92,551</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-556 250,262	-352 304,607
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		522 150,360	163 325,646
Frais de négociation		-6 012,626	-3 590,519
<b>Résultat non distribuable</b>		<b>-40 112,528</b>	<b>-192 569,480</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-47 460,600</b>	<b>-182 988,951</b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE**  
**UBCI UNIVERS ACTION SICAV**  
 Arrêté le 31/12/2012 en (DT)

	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>-47 460,600</u></b>	<b><u>-182 988,951</u></b>
a- Résultat d'exploitation	-7 348,072	9 580,529
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-556 250,262	-352 304,607
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	522 150,360	163 325,646
d- Frais de négociation	-6 012,626	-3 590,519
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>-7 363,095</u></b>	<b><u>-3 516,240</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-1 004 569,788</u></b>	<b><u>-267 848,713</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>1 105,380</b>	<b>2 001 925,767</b>
- Capital	1 000,000	2 034 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	109,416	-30 343,704
- Régularisation des sommes distribuables	-4,036	-2 330,529
<b>b- Rachats</b>	<b>-1 005 675,168</b>	<b>-2 269 774,480</b>
- Capital	-924 100,000	-2 291 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-81 513,800	19 659,134
- Régularisation des sommes distribuables	-61,368	2 166,386
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>-1 059 393,483</u></b>	<b><u>-454 353,904</u></b>
<b><u>AN4- ACTIF NET</u></b>		
a- En début de période	3 000 632,111	3 454 986,015
b- En fin de période	1 941 238,628	3 000 632,111
<b><u>AN5 - NOMBRE D' ACTIONS</u></b>		
a- En début de période	28 619,000	31 189,000
b- En fin de période	19 388,000	28 619,000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b><u>100,125</u></b>	<b><u>104,847</u></b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT</b>	<b><u>-4,19%</u></b>	<b><u>-5,25%</u></b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2012**

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2012, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

#### **2.3- Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2012 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2012 d'actions et de valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% l'Actif
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u></b>		<b><u>1 310 030,710</u></b>	<b><u>1 554 337,337</u></b>	<b>79,00%</b>
ARTES	12 500	116 975,362	105 925,000	5,38%
ATB	13 000	46 157,687	59 267,000	3,01%
ATL	19 000	34 351,951	61 503,000	3,13%
ATL NG12	2 234	8 355,160	7 148,800	0,36%
ATL NS12	6 702	25 233,030	21 446,400	1,09%
ATTIJARI BANK	10 500	152 376,446	155 442,000	7,90%
BIAT	2 870	148 916,411	181 914,950	9,25%
BT	13 000	73 295,548	155 857,000	7,92%
CARTHAGECEMENT	25 000	94 590,000	89 250,000	4,54%
ENNAKL	12 301	137 038,700	142 076,550	7,22%
MONOPRIX	5 500	60 953,376	152 245,500	7,74%
STAR	1 000	130 067,175	141 970,000	7,22%
TELNET	20 000	158 619,640	134 860,000	6,85%
TLS	2 000	21 013,171	45 200,000	2,30%
TPR	11 001	55 446,061	55 236,021	2,81%
UIB	2 487	46 560,992	44 935,116	2,28%
<b><u>Droits</u></b>				
TLS DS12	2 000	80,000	60,000	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>1 310 030,710</b>	<b>1 554 337,337</b>	<b>79,00%</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/10/2011 au 31/12/2011
Revenus des Actions et valeurs assimilées	41 459,470	60 348,985
Revenus des titres OPCVM	0,000	4 574,490
<b>TOTAL</b>	<b>41 459,470</b>	<b>64 923,475</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 413 064,971 DT et s'analyse comme suit :

Placements monétaires	(1)	345 690,874
Disponibilités		67 374,097
<b>Total</b>		<b>413 064,971</b>

#### (1) Placements monétaires :

Désignation	Date d'acquisition	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% l'Actif
<b>BTCT</b>					
BTCT 190213 52S	28/02/2012	350	336 261,477	345 690,874	17,57%
<b>TOTAL</b>			<b>336 261,477</b>	<b>345 690,874</b>	<b>17,57%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
Intérêts des bons de trésor	11 448,595	12 468,374
<b>Total revenus placements monétaires</b>	<b><u>11 448,595</u></b>	<b><u>12 468,374</u></b>

### 3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/12/2012
<b>AC 3</b>	<b><u>Créances d'exploitations</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
	Dividendes à recevoir	0,000

### 3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/12/2012
	<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b><u>7 449,797</u></b>
<b>PA 1</b>	Frais du Gestionnaire	1 222,077
	Frais du Dépositaire	531,188
	Frais du Distributeur	5 696,532

**3.5 Autres créditeurs divers:**

	Libellé	31/12/2012
<b>PA 2</b>	<b><u>Créditeurs divers</u></b>	<b><u>18 713,883</u></b>
	Etat retenue à la source	0,000
	Redevance CMF	169,834
	Charges à payer exercice antérieur	0,000
	Budget des charges à payer ex. en cours	18 544,049

**3.6 Capital :**

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2011</u></b>	
* Montant	2 861 900,000
* Nombre de titres en circulation	28 619
* Nombre d'actionnaires	68
<b><u>Souscriptions Réalisées</u></b>	
* Volume	1 000,000
* Nombre de titres émis	10
<b><u>Rachats Effectués</u></b>	
* Volume	924 100,000
* Nombre de titres rachetés	9 241
<b><u>Capital au 31/12/2012</u></b>	
* Volume	1 938 800,000
* Nombre de titres en circulation	19 388
* Nombre d'actionnaires	29

La variation de l'actif net de la période allant du 31/12/2011 au 31/12/2012 s'élève à (1 059 393,483) dinars.

Le nombre de titres d'UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2012 est de 19 388 contre 28 619 au 31/12/2011.

	<b><u>Mvt sur le capital</u></b>	<b><u>Mvt sur l'Actif Net</u></b>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2011</u></b>	<b><u>2 991 131,908</u></b>	<b><u>2 991 131,908</u></b>
<b><u>Souscriptions de la période</u></b>	<b><u>1 000,000</u></b>	<b><u>1 000,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>-924 100,000</u></b>	<b><u>-924 100,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>-121 516,912</u></b>	<b><u>-126 793,280</u></b>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	-40 112,528	-40 112,528
- Régularisation sommes non distribuables	-81 404,384	-81 404,384
- Sommes distribuables de la période		-5 276,368
<b><u>Montant fin de période au 31/12/2012</u></b>	<b><u>1 946 514,996</u></b>	<b><u>1 941 238,628</u></b>

**3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31/12/2012 s'élèvent à (5 276,368) DT contre 9 500,203 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice clos 31/12/2012	Exercice clos 31/12/2011
<b>Sommes distribuables</b>	<b><u>-5 276,368</u></b>	<b><u>9 500,203</u></b>
Sommes distribuables exercices antérieurs	18,503	12,225
Résultat Exploitation	-7 348,072	9 580,529
Régularisation du résultat d'exploitation	2 053,201	-92,551

**3.8 Charges de gestion des placements :**

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>34 347,418</u></b>	<b><u>42 014,633</u></b>
Rémunération du gestionnaire	9 813,551	12 004,186
Rémunération du dépositaire	2 453,403	3 001,057
Rémunération du distributeur	22 080,464	27 009,390

**3.9 Autres charges:**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
<b><u>CH 2 Autres charges</u></b>	<b><u>25 908,719</u></b>	<b><u>25 796,687</u></b>
Redevance CMF	2 453,403	3 001,057
Charges diverses	5,697	1 455,109
Services bancaires et assimilés	1 049,619	1,200
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	1,219
Abonnement des charges budgétisées	22 400,000	21 338,102



**4. Données par action et ratios pertinents**

<b>Données par action</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Revenus des placements	2,729	2,704	2,142	2,383
Charges de gestion des placements	-1,772	-1,468	-1,264	-1,222
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,957</b>	<b>1,236</b>	<b>0,877</b>	<b>1,160</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,336	-0,901	-0,836	-1,135
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-0,379</b>	<b>0,335</b>	<b>0,041</b>	<b>0,025</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,106	-0,003	0,074	0,009
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,273</b>	<b>0,332</b>	<b>0,115</b>	<b>0,034</b>
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-28,690	-12,310	6,379	22,075
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	26,932	5,707	1,423	4,431
Frais de négociation	-0,310	-0,125	-0,064	-0,027
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>-2,069</b>	<b>-6,729</b>	<b>7,738</b>	<b>26,478</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-2,448</b>	<b>-6,394</b>	<b>7,779</b>	<b>26,503</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>-2,069</b>	<b>-6,729</b>	<b>7,738</b>	<b>26,478</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-4,199	-0,373	3,199	-1,274
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-6,268</b>	<b>-7,102</b>	<b>10,937</b>	<b>25,204</b>
Distribution de dividende	0,331	0,115	0,034	0,279
Valeur liquidative	100,125	104,847	110,775	99,627
<b>Ratios de gestion des placements</b>				
Charges/actif net moyen	1,40%	1,40%	1,39%	1,40%
Autres charges/actif net moyen	1,06%	0,86%	0,92%	1,30%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	-0,22%	0,32%	0,13%	0,04%
<b>Actif net moyen</b>	<b>2 454 858,243</b>	<b>3 001 251,938</b>	<b>2 842 944,649</b>	<b>1 845 567,634</b>
Nombre d'actions au 31/12	19 388	28 619	31 189	21 206

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 1 967 402 Dinars Tunisiens et un déficit net de la période de <47 461> Dinars Tunisiens.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UBCI UNIVERS ACTION SICAV » au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

**Tunis, 4 Avril 2013**

Le commissaire aux comptes:  
ECC MAZARS  
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice**

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2012.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2012, les commissions s'élèvent à 2 453,403 dinars Tunisiens.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2012 à 9 813,551 Dinars Tunisiens.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui sera réglée par trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2012, ces commissions s'élèvent à 22 080,464 Dinars Tunisiens.

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 Dinars Tunisiens.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, 4 Avril 2013**

**Le commissaire aux comptes :**  
ECC MAZARS  
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF